



Avis de contravention : nom de commune eronée

Par **canakvin**, le **18/12/2011** à **11:48**

Bonjour, j'ai été verbalisé pour franchissement de ligne blanche continue. Le procès m'a été remis en main propre. J'ai signé le procès et reconnu mon infraction mais je n'ai pas encore payé l'amende.

L'agent qui m'a verbalisé a fait une erreur sur le nom de la commune :
il a écrit ST PATARICE au lieu de SAINT PATRICE lettre pour lettre !

Or ST PATARICE n'existe pas en France.

Par contre le nom de la route, lui, est bon : D35.

Est-ce que je peux contester ou pas ?

Merci pour vos réponses.